



MODALITÉS DE VALIDATION DES COMPÉTENCES DU C2I® NIVEAU 2 « MÉTIERS DU DROIT » (CERTIFICAT INFORMATIQUE ET INTERNET) LE MANS

Texte de référence :

- *modalités de contrôle des connaissances générales à l'université du Maine, validées en CFVU du 01/06/2017.*

Institué en 2002¹ le Certificat Internet et Informatique (C2i) est une certification nationale portant sur les compétences numériques nécessaires aux étudiants pour leur formation et leur insertion professionnelle. Le C2i est mis en place par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) et délivré par les établissements habilités par les circulaires de référence.

La [circulaire n° 2011-0012 du 9 juin 2011](#) publiée au Bulletin officiel n°28 du 14 juillet 2011, applicable dès la rentrée 2011 et obligatoirement à la rentrée 2012, redéfinit le cadre du C2i ainsi que les référentiels.

1. Cadre général de la certification

- Les présentes MCC du C2i® niveau 2 "Métiers du Droit" pour l'université du Maine sont établies sur la base de la circulaire n° 2011-0012 du 06 juin 2011 parue au BOEN n°28 du 14 juillet 2011, établissant les MCC nationales du C2i® et le référentiel national du C2i® 2 « Métiers du droit »² et s'appliquent à partir de la rentrée 2013.
- Le C2i® niveau 2 "Métiers du Droit" suppose la maîtrise des compétences du C2i® niveau 1, sans toutefois que celui-ci ne soit exigible pour s'y présenter.
- Le C2i® niveau 2 "Métiers du Droit" comporte 6 domaines de compétences, totalisant 18 compétences, détaillées dans le référentiel national du C2i® niveau 2 "Métiers du Droit".
- Il est validé lorsque les 6 domaines du référentiel C2i® niveau 2 "Métiers du Droit" sont validés. Il n'y a pas de compensation entre les domaines.
- Un domaine de compétences est validé quand toutes les compétences du domaine sont validées.
- Les résultats du C2i® niveau 2 "Métiers du Droit" ne sont communiqués aux étudiants qu'après délibération du jury du C2i® niveau 2 "Métiers du Droit". Un seul jury siège pour

1 Circulaire n° 2002-106 du 30 avril 2002 parue au B.O.EN n° 19 du 9 mai 2002.

2 Référentiel figurant en annexe I du présent document.

toute l'université pour le C2i® niveau 2 "Métiers du Droit". Il peut être différent pour le C2i® niveau 2 "Métiers du Droit" et les différents C2i® niveaux 1 ou 2.

2. Le C2i® niveau 2 "Métiers du Droit" et les enseignements y afférents

- Le C2i® niveau 2 "Métiers du Droit" est indépendant du diplôme principal présenté à l'université par l'étudiant.
- Lorsque le C2i® niveau 2 "Métiers du Droit" est préparé dans le cadre d'un enseignement, deux résultats sont attribués : celui du certificat et celui de l'enseignement.
- Les exigences d'un enseignement peuvent être différentes de celles du C2i® niveau 2 "Métiers du Droit".
- Des connaissances et compétences complémentaires peuvent alors être exigées dans le cadre de l'enseignement. Dans ce cas, elles ne seront pas prises en compte pour le C2i®.
- Les règles de compensation ou de capitalisation peuvent être également différentes.

3. La validation des compétences :

- Le référentiel du C2i® niveau 2 "Métiers du Droit" comporte 6 domaines de compétences et 18 compétences. Les compétences du référentiel comportent des savoirs et aptitudes, dont la liste figure dans le document d'accompagnement du C2i publié sur le site C2I du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- La validation du C2i® niveau 2 "Métiers du Droit" suppose l'obtention de toutes les compétences de chaque domaine.
- Pour valider un domaine, il faut avoir validé toutes les compétences du domaine, inscrites dans le référentiel national du C2i® niveau 2 "Métiers du Droit", sans compensation entre elles.
- Le résultat d'un domaine ne peut prendre que deux valeurs : "acquis" ou "non acquis".
- La validation des compétences repose sur un dossier numérique de compétences. Chaque compétence pour laquelle le candidat apporte une preuve est évaluée par l'enseignant sur la base des savoirs et aptitudes précisés dans le document d'accompagnement précité.
- Ce dossier, constitué par le candidat ou centralisé par l'université via le rassemblement de différentes productions, comprend des éléments apportant la preuve des savoirs acquis, des aptitudes développées et des compétences maîtrisées au regard du référentiel C2i® niveau 2 "Métiers du Droit".

Ces éléments peuvent être, suivant l'organisation du C2i® dans la composante :

- des productions résultant des activités proposées au candidat dans le cadre de la préparation au C2i® ou d'autres Unités d'Enseignement ;
- les résultats de contrôle de connaissances (mais sans se réduire exclusivement à ce type de preuve) ;
- les résultats d'évaluations de type questionnaires à choix multiples (QCM) pour les savoirs théoriques associés aux compétences ;
- des productions externes commentées résultant d'activités du candidat en dehors

de son cursus.

- À l'occasion d'une présentation orale, les enseignants évaluent la recevabilité des éléments du dossier pour chaque compétence et proposent un résultat par compétence.
- Ces propositions sont étudiées par le jury de certification dont les membres sont nommés par le président de l'université.
- Le dossier numérique de compétences reste à disposition du jury de certification.

4. Obtention du C2i niveau 2 "Métiers du Droit"

- Le jury C2i® de l'Université est souverain et peut décider de l'octroi d'une compétence ou d'un domaine du C2i® niveau 2 « Métiers du Droit ». Il est présidé par le responsable du C2i niveau 2 "Métiers du Droit".
- Après délibération du jury, la réussite au C2i® niveau 2 "Métiers du Droit" donne lieu à délivrance d'un certificat remis au candidat.
- La certification C2i® niveau 2 "Métiers du Droit" est organisée sous forme de sessions dont le calendrier sera indiqué sur Internet ou par voie d'affichage.
- Si, à l'issue d'une session, le candidat n'obtient pas l'intégralité des domaines du C2i® niveau 2 "Métiers du Droit", les domaines obtenus sont capitalisés. Les domaines acquis sont affichés. Une attestation précisant les domaines de compétences validés peut être remise au candidat à sa demande.
- Un candidat, étudiant à l'université du Maine, peut se présenter à autant de sessions de certification que nécessaires pour obtenir le C2i® niveau 2 "Métiers du Droit". La certification C2i® niveau 2 "Métiers du Droit" est organisée sous la forme d'une session unique (pas de session obligatoire de rattrapage).
- Des acquis ou expériences antérieurs peuvent être validés. Un dossier de validation sera établi en ce sens.
- Les domaines du C2i® niveau 2 "Métiers du Droit" validés dans un autre établissement pour le référentiel en cours peuvent être pris en compte sur présentation de l'original de l'attestation comportant les domaines de compétences validés.

Modalités de validation des compétences – C2i® niveau 2 "Métiers du Droit"

MCC approuvées par la CFVU en date du...

Annexe I : Référentiel national du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 "Métiers du Droit".

(Circulaire n° 2011-0012 du 06 juin 2011 parue au BOEN n°28 du 14 juillet 2011)

Domaine D1.

Connaître et respecter les droits et obligations liés aux activités numériques en contexte professionnel

Domaine	Compétences
D1 : Connaître et respecter les droits et obligations liés aux activités numériques en contexte professionnel	1. Respecter et intégrer la législation relative à la protection des libertés individuelles
	2. Respecter et intégrer la législation sur les œuvres numériques liées au domaine professionnel
	3. Respecter et intégrer les aspects légaux liés à la protection et à l'accessibilité des données professionnelles

Domaine D2.

Maîtriser les stratégies de recherche, d'exploitation et de valorisation de l'information numérique

Domaine	Compétences
D2 : Maîtriser les stratégies de recherche, d'exploitation et de valorisation de l'information numérique	1.Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de recherche d'informations en contexte professionnel
	2. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de veille informationnelle en contexte professionnel
	3. Élaborer une stratégie de développement et de valorisation des compétences professionnelles

Domaine D3.

Organiser des collaborations professionnelles avec le numérique

Domaine	Compétences
D3 : Organiser des collaborations professionnelles avec le numérique	1. Organiser un travail collaboratif en utilisant les technologies numériques
	2. Coordonner et animer des activités collaboratives dans un environnement numérique
	3. Adapter, modifier et transmettre des données en respectant l'interopérabilité dans un contexte de travail collaboratif professionnel

Domaine D4.

Maîtriser le cycle de vie d'un document juridique

Domaine	Compétences
D4 : Maîtriser le cycle de vie d'un document juridique	1 - Elaborer des actes électroniques et utiliser des systèmes d'aide à l'élaboration d'actes
	2. Maîtriser les échanges numériques entre acteurs judiciaires ou juridiques et les services offerts aux citoyens
	3. Sécuriser les échanges numériques
	4. Archiver l'information

Domaine D5.

Maîtriser les enjeux de l'économie numérique

Domaine	Compétences
D5 : Maîtriser les enjeux de l'économie numérique	1 - Maîtriser le contexte
	2. Identifier les acteurs
	3. Maîtriser les outils

Domaine D6.

Prévenir les risques liés à la cybercriminalité

Domaine	Compétences
D6 : Prévenir les risques liés à la cybercriminalité	1 - Maîtriser la législation et la jurisprudence en matière de cybercriminalité
	2. Prévenir des actes de cybercriminalité dans un contexte professionnel